

Etapes	Vous	CHU
1	J'appelle le 15 ! Je dis : «Filière vulnérabilité Handicap»	
2	Je transmets verbalement le motif de mon appel au médecin régulateur. Je m'assure qu'un «aidant» accompagne le résident.	L'assistant de Régulation Médicale transmet mon appel au Médecin Régulateur Hospitalier
3	Je transmets la fiche vulnérabilité handicap en version papier à l'ambulancier et/ou à «l'aidant» Dossier médical et administratif	Anticipation de l'arrivée du patient par le service des urgences
4	Si l'ambulance est dirigée vers les urgences «Lapeyronie», l'ESMS appelle le service des urgences pour les avertir au numéro indiqué sur la fiche vulnérabilité handicap	Accueil au Service des Urgences est anticipé : selon ses critères de priorisation (niveau d'urgence et de vulnérabilité)
5		Prise en charge soignante du patient
6		Attente de l'ensemble des résultats(en box ou UHCD)
	↓ ou ↓	
7	Retour du patient en établissement ou à domicile COMPLÉTER la fiche d'évaluation de la filière	Hospitalisation : transmettre la Fiche Vulnérabilité Handicap au service receveur
8		Retour du patient en établissement ou à domicile après concertation entre urgences/ESMS pour l'organisation
9		Evaluation du parcours Fin du passage au service des Urgences. L'Etablissement Social et Médico-Social complète la fiche d'évaluation de la filière et la transmet

Où télécharger la Fiche Vulnérabilité Handicap, la fiche d'évaluation ESMS et autres ressources ?

↳ communaute360-herault.fr/prise-en-charge-adaptee-aux-urgences/



Envoi de la fiche d'évaluation à

↳ e.gueguinou@adages.net



Filière
Vulnérabilité Handicap
La prise en soin adaptée aux personnes fragiles

J'appelle pour un patient de la filière Vulnérabilité-Handicap



Filière
Vulnérabilité Handicap

la prise en soin adaptée aux personnes fragiles

La prise en charge par les Services d'Urgence des pathologies somatiques chez l'adulte en situation de vulnérabilité n'a jamais été **aussi simple !**

J'appelle le **15** !
Je dis : « **Filière Vulnérabilité Handicap** »



La Filière Vulnérabilité Handicap s'adresse **aux adultes en situation de vulnérabilité nécessitant une prise en charge en urgence d'une pathologie somatique (non psychiatrique)**

8
Retour du patient en établissement ou à domicile après concertation entre urgences/ESMS pour l'organisation



9

Evaluation du parcours

Fin du passage au service des Urgences. **L'ÉTABLISSEMENT SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL COMPLÈTE LA FICHE D'ÉVALUATION DE LA FILIÈRE ET LA TRANSMET**

Hospitalisation

TRANSMETTRE LA FICHE VULNÉRABILITÉ HANDICAP au service receveur

6
Attente de l'ensemble des résultats (en box ou UHCD)

5
Prise en charge soignante du patient



4
Accueil au Service des Urgences est anticipé :

selon ses critères de priorisation (niveau d'urgence et de vulnérabilité)

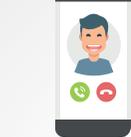
3
Anticipation de l'arrivée du patient

par le service des urgences



2
l'Assistant de Régulation Médicale

transmet mon appel au Médecin Régulateur Hospitalier



3

Je transmets la fiche vulnérabilité handicap complétée en version papier à l'ambulancier et/ou à "l'aidant"

Dossier médical et administratif



2

Je transmets verbalement le motif de mon appel au médecin régulateur. Je m'assure qu'un aidant* accompagne le résident.

* professionnel ou familial

Le patient est avec un «aidant» qui doit rester avec lui

7

Retour du patient en établissement ou à domicile
COMPLÈTE LA FICHE D'ÉVALUATION DE LA FILIÈRE

→ Vous

→ CHU